

SEM de la Citadelle - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. SCHWINT, ROIGNOT, VUILLEMIN, FERREOL, VOUILLOT, CHRISTELLE, AIME, JACQUEMIN, TABOURNOT, SENNERICH, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 19 mai 2000.

La délégation de service public relative à la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur du site.

La SEM de la Citadelle est titulaire du contrat de délégation en date du 27 juin 1994.

I - Analyse de l'activité déléguée

Conformément aux décisions prises par le Conseil Municipal du 19 janvier 1998 et des nouvelles modalités temporaires de financement mises en oeuvre, l'action menée en 1999 a permis de :

- * poursuivre le programme d'investissement centré sur le pôle animalier (insectarium zoo),
- * dynamiser la fréquentation en maintenant les tarifs au niveau de 1998,
- * dégager des moyens pour la promotion et l'animation.

Le bilan d'activité de l'exercice 1999 fait ainsi apparaître des résultats très satisfaisants au regard des objectifs fixés.

a) Fréquentation : Les effets conjugués des investissements nouveaux, du maintien du niveau des tarifs et d'une stratégie renforcée de communication ont permis d'accroître de 6,5 % les entrées au Front Royal : 242 006 visiteurs contre 227 267 en 1998 après une augmentation de près de 15 % entre 1997 et 1998.

Cet accroissement provient intégralement de la forte évolution de fréquentation durant les mois de juillet et août (+ 13 000 entrées). La fréquentation estivale représente en 1999 : 46 % des entrées contre 37 % en 1997, ce qui tend à accroître la vocation touristique du site.

Il convient de noter que le public venu en groupe s'est accru et a représenté 20,4 % des entrées.

A l'intérieur du site, le Musée Comtois et le Musée de la Résistance et de la Déportation ont reçu chacun la visite de plus de 30 % du total des visiteurs.

A noter l'accroissement de fréquentation du Musée de la Résistance et de la Déportation.

b) Les investissements :

Sur le secteur scientifique du site, les investissements ont permis la livraison pour le début de la saison touristique du nouvel insectarium ouvert le 1^{er} mai.

En ce qui concerne la deuxième phase de la restructuration du Parc Zoologique, les études ont été réalisées et le projet verra le début de réalisation durant l'exercice 2000.

En vue d'améliorer l'offre de restauration, une cuisine a été créée au sein du Relais des Cadets (Front St-Etienne), avec une salle dotée de mobilier de qualité.

D'autres investissements ont été réalisés par la SEM en vue d'améliorer le service rendu à la clientèle.

c) Accueil :

La volonté d'améliorer la qualité du service au public et l'accroissement de fréquentation en saison d'été ont nécessité le renforcement de l'équipe qui est passée à 20,8 équivalents temps complet (base 35 h) en 1999 contre 16,5 en 1998 (base 39 h).

Des actions de formation ont été menées tant pour le personnel permanent que saisonnier qui a concerné 43 personnes contre 29 en 1998.

Le dispositif bus gratuit - parking payant a été étendu sur la totalité des mois de juillet et août.

d) Animations :

La politique d'animations et d'expositions a été développée en 1999. Les Nuits de la Citadelle du mois d'août (2 soirées) ont accueilli 2 548 spectateurs, soit le double par soirée qu'en 1998.

Le club de partenaires privés de la Citadelle créé en 1998 a contribué au financement de plusieurs animations.

e) Communication :

L'accroissement du budget consacré à la promotion a permis d'amplifier le nombre et la qualité des actions qui ont porté essentiellement sur la Franche-Comté, les régions limitrophes ainsi que la Suisse.

Pour la première fois une campagne régionale de publicité à la télévision a été menée sur FR3 Bourgogne Franche-Comté.

Le dépliant grand public a été diffusé à 500 000 exemplaires.

II - Analyse financière

a) Les comptes de la SEM :

Un résultat net positif de 84 613 F est constaté sur l'exercice 1999. Les résultats de la SEM permettent le versement d'une redevance qui s'élève à près de 343 KF HT et qui sera affectée au développement des collections muséographiques de la Citadelle.

Hors compensation du maintien des tarifs, les produits d'exploitation évoluent de 9,4 %. La part des activités «boutique» (+ 7,3 %) et «restauration» (+ 18,4 %) s'accroît à nouveau en 1999 et représente maintenant 32 % du chiffre d'affaires de la SEM.

b) Comptes consolidés 1999 (coût Ville + SEM) :

La Ville demeure chargée des tâches de conservation, de gardiennage et de maintenance courante.

Elle affecte pour cela en moyenne 50 agents à la Citadelle, la SEM employant 20,8 équivalents temps complet pour des tâches d'accueil, promotion, administration.

Hors investissements, la dépense municipale annuelle est de 11 670 KF. Si l'on ajoute les 9 300 KF de dépenses SEM (hors amortissements et investissement), le budget d'exploitation annuel est de l'ordre de 20 970 KF pour la Citadelle.

c) Synthèse :

Compte tenu du dispositif mis en place depuis 1998 pour poursuivre, avec prudence financière, le développement du site, la SEM équilibre ses comptes et dégage quelques marges de manoeuvre qui doivent lui permettre d'une part d'amplifier sa stratégie commerciale pour, au minimum, maintenir le niveau de fréquentation en 2000, et d'autre part d'améliorer encore la qualité du service aux usagers.

On notera qu'en terme de bilan, la situation de la SEM au 31.12.1999 a été consolidée par un accroissement du fonds de roulement et que sa trésorerie positive s'est accrue.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport.

«M. BONNET : J'ai déjà dit à plusieurs reprises ma perplexité et celle des libéraux vis-à-vis de l'économie mixte. Je ne reviendrai donc pas sur cette question de fond mais sur le rapport en lui-même pour vous interroger sur les perspectives dans la mesure où nous dit que les comptes vont mieux. La SEM fonctionne mais on sait que cela passe par la compensation tarifaire qui est d'un peu moins de 300 000 F quand la redevance était à peu près à 350 000 F donc on peut comparer les deux chiffres. Je voudrais savoir si à terme vous pensez que la SEM pourra fonctionner sans cette compensation tarifaire qui revient quand même à «sur-subventionner» la SEM.

Dans le rapport il est question d'un club de partenaires privés ; je voudrais avoir quelques éclaircissements sur celui-ci.

M. PINARD : C'est avec une grande satisfaction que nous prenons connaissance du bilan de la SEM et on ne peut que se féliciter de l'impulsion qui a été donnée par son directeur, M. MATHIEU, qui a su faire preuve de tact parce que ce n'était pas facile au départ. Les gens disaient : qu'est-ce qu'ils vont faire dans ce haut lieu, ils vont y mettre de la restauration, pour un peu on va y « guincher », cela s'est dit, je l'ai entendu ! Il a su aussi allier l'humanisme, l'imagination et la qualité de gestionnaire mais la Citadelle me donne quand même l'occasion de revenir sur un fait scandaleux. Le jour de la Libération, le 8 septembre, le Président de la Fédération des Déportés se rendant à la Citadelle pour la manifestation officielle s'est vu interdire par un barrage tenu par un ancien Conseiller Général le droit d'y monter. Il avait sur le siège de son véhicule la gerbe qu'il devait déposer. Rien n'y fit. Il s'est adressé au policier qui était là. Le lendemain nous l'avons rencontré, le Maire, Jean-Louis FOUSSERET et moi, car nous faisons le pèlerinage des lieux où il y a eu des fusillés, des tués à la Libération. Cet homme avait les larmes aux yeux et le hasard fait que j'ai eu dans mon courrier ce matin le dernier numéro du bulletin du Musée de la Résistance dans lequel Robert CHANUT puisqu'il s'agit de lui, évoque ce que fut pour lui la déportation quand il était à Matthesen, j'en lis simplement quelques lignes : « Nous arrivons par un chemin très mal pavé au-dessus d'un précipice impressionnant puis un escalier à flanc de coteau qui nous conduit tout en bas d'une carrière où des centaines de bagnards travaillent. Nos groupes de 100 forment une longue chenille descendant ces marches. D'énormes tas de pierres nous attendent, les Kapos nous arrêtent devant ces tas et nous ordonnent de nous charger d'une pierre à l'épaule. Les rangs se referment. Les semelles de bois des galoches résonnent lugubrement, nous trébuchons sous la charge. Au deuxième voyage, nous comptons les marches de l'escalier : 186 ». Je crois quand même qu'il y a des gens qui devraient réfléchir et je suis surpris - la presse quotidienne a signalé les faits - qu'il y ait eu si peu de réactions. Qu'on puisse empêcher, pour la première fois depuis qu'il était libéré des camps, le Président d'une association de déportés, sous prétexte de barrage, de monter à la Citadelle pour y déposer une gerbe à la mémoire des morts de la guerre, c'est vraiment scandaleux.

M. ROIGNOT : Pour répondre à M. BONNET, il ne faut pas tout mélanger. Le versement de la redevance, c'est plutôt une bonne chose, ça veut dire que les comptes de la SEM sont en excédent, ce qui lui permet de reverser à la Ville les 343 000 F qui sont indiqués là, donc c'est dans le sens de la SEM vers la Ville. Selon la convention qui lie la SEM à la Ville, cet argent peut être réinvesti dans le développement des collections muséographiques de la Citadelle et c'est donc en partenariat avec Marcel FERREOL et le Service Action Culturelle que nous avons réinvesti, on pourrait vous en donner le détail, cette somme-là dans l'agrandissement, l'accroissement des collections muséographiques. C'est un premier point.

Second point lié au maintien des tarifs : depuis 1998, nous en avons délibéré chaque fois en Conseil Municipal et décidé qu'il n'y ait pas d'augmentation des tarifs d'une année sur l'autre, alors que le Conseil d'Administration de la SEM avait proposé une augmentation de ces tarifs. Or la convention nous liant à la SEM prévoit que si le Conseil Municipal ne suit pas les propositions d'augmentation de tarifs faites par la SEM, il compense ce manque de recettes.

Et puis troisième chose sur les partenaires privés, nous avons effectivement dans le cadre du développement des animations et notamment les nuits de la Citadelle, obtenu qu'elles soient subventionnées par un certain nombre de partenaires privés que je ne vais pas citer ici. Nous avons donc souhaité les réunir dans un club pour pouvoir les associer à tout ce que nous voulons faire et leur montrer les résultats et les progrès que nous avons

accomplis dans l'exploitation et dans l'animation depuis 1998. Nous les réunissons une fois par an et évoquons avec eux de nouveaux projets de développement de la SEM.

Pour conclure, je dirais simplement que depuis 1998, au moment où le Conseil Municipal avait accepté le plan, pas de redressement, mais le plan qui permettait de donner un nouveau départ à la SEM, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés et la SEM est désormais équilibrée financièrement dans son exploitation, 84 000 F de boni de gestion en 1999 alors que ce n'était pas le cas les années antérieures et pour ce faire, nous avons pu y arriver parce que la Ville a accepté de prendre en charge tous les investissements lourds, notamment la rénovation de toute la partie zoo en plusieurs tranches qui a commencé en 1999 et se poursuit en 2000-2001.

M. LE MAIRE : Merci Michel, je crois que c'est une affaire qui marche bien.

M. BONNET : J'ai bien compris et je ne mélange pas les choses qui n'ont rien à voir. Je mettais simplement en parallèle deux chiffres, d'un côté une redevance qui va de la SEM vers la Ville et de l'autre côté la compensation qui va de la Ville vers la SEM et qui sont deux chiffres comparables. C'est une remarque que je faisais et ma question était, dans la mesure où vous dites que la SEM va mieux par le biais aussi de cette compensation tarifaire : est-ce qu'à terme on sera en mesure de ne plus avoir cette compensation tarifaire ? Je constate quand même qu'il y a une SEM mais qu'il y a un subventionnement, vous le disiez vous-même, en fonctionnement et en investissement, est-ce que ce sera toujours le cas ?

M. LE MAIRE : C'est vrai que vous n'êtes pas favorable aux SEM donc ça vous dépasse largement mais cela résulte de la convention qui a été passée entre cette société et la ville. Alors dans la mesure où on changera les choses on pourra en reparler mais pour l'instant je crois que les comptes sont bien faits entre la redevance de la SEM à la Ville et ce que la Ville donne à la SEM parce qu'elle souhaite des tarifs bas, etc. Tout cela est d'ailleurs pratiquement équilibré, donc ça ne me paraît pas anormal.

M. ROIGNOT : Sur la partie investissement, il est clair qu'étant donné la nature de ce bâtiment et l'importance j'allais dire monumentale de tout cet ensemble, seule la collectivité publique peut investir l'argent nécessaire au maintien en état de ces bâtiments et ensuite à l'exploitation qu'on veut lui donner. La SEM et ses partenaires privés ne peuvent pas prendre en charge l'ensemble de ces travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine historique bâti.

M. DINTROZ : Comme cette SEM Citadelle est notre phare principal de la Ville de Besançon, je crois que dans la mesure où l'assemblée communale sait dans ses investissements ne pas nuire quelque part aux personnes de la ville qui vivent de certains métiers, et que ce sont bien des adjudications, l'importance du bâti comme vient de le dire votre Adjoint au patrimoine, nécessite cette participation dans la mesure où elle procède de l'état d'esprit de la promotion de notre ville et de l'utilisation de ce patrimoine qui est faite de façon exceptionnelle par M. MATHIEU comme il a été dit ce soir.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur DINTROZ».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

MM. SCHWINT, ROIGNOT, VUILLEMIN, FERREOL, VOUILLOT, CHRISTELLE, AIME, JACQUEMIN, TABOURNOT et SENNERICH, membres du Conseil d'Administration de la SEM, ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.